

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°07/2026

Séance du 6 Mars 2026 - 9h30

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 23 février 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Richard GUERIT, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Alain BURNET est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 dont copie a été adressée à tous les membres. Ce projet de budget n'intègre pas la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2025.

BUDGET PRIMITIF 2026					
investissement					
Dépenses			Recettes		
16	Emprunts	2 000,00	21	Virement de la section Fonction	28 200,00
20	Immobilisations incorporelles	23 000,00	28	Amortissements	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	33 200,00			
		58 200,00			58 200,00

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	421 093,89	013	Atténuations de charges	15 500,00
012	Charges de personnel	1 420 439,41	70	Prestations formation	31 500,00
65	Autres de charges de gestion courante	100,00	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	13 100,00		Etat	582 902,00
68	Dotations aux amortissements	30 000,00		Régions	245 271,10
68	Virement à la section d'investissement	28 200,00		Départements	141 608,00
				Communes	45 735,00
				Autres groupements de collectivités :	41 250,00
				Budget communautaire et fonds structurels	63 088,00
				Autres organismes	746 079,20
			75	Divers recettes de gestion	-
		1 912 933,30			1 912 933,30

Des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sont autorisées.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident

- D'adopter le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le président ou son représentant à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Votes :

Pour : 19

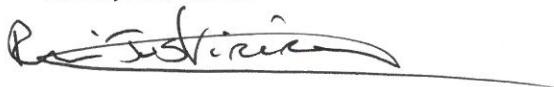
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026